Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE12CM081026-DE

Dinan Léhon

Affaire n°12 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre,

Sur convocation en date du 2 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurence LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Christine MASSART (pouvoir à Lydie Patry), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à René DEGRENNE), Jacques TOUMINET (pouvoir à Yannick HELLIO), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Stella CORBES (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

*
* *

AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente du pavillon Surcouf situé 2, rue Petite Haie – allée Surcouf à Monsieur et Madame SAIGET

Rapporteur : Yannick HELLIO

La ville de Dinan est propriétaire d'une maison individuelle de plain-pied d'une surface habitable de 85 m² comprenant :

- une entrée ;
- une cuisine ;
- un séjour ;
- un dégagement ;
- une salle de bains ;
- deux chambres ;
- un bureau.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE12CM081026-DE

Cet ensemble comprend également une dépendance non attenante de 21 m² à usage de garage.

La maison et la dépendance sont édifiés respectivement sur les parcelles cadastrées section AM n° 306 et AM n° 307, pour une contenance totale de 1 a 41 ca, situées 2, rue Petite Haie – allée Surcouf. Une place de stationnement est également réservée à ce pavillon par la copropriété voisine, résidence Surcouf.

Historiquement cédé par l'État à la Ville à la suite du départ de la caserne militaire, le bien a ensuite été occupé à titre locatif jusqu'en 2023. N'ayant plus d'utilité pour la Ville et nécessitant une rénovation, l'immeuble est désormais libre de toute occupation en vue de sa vente.

Par avis du 15 septembre 2026, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques a estimé la valeur vénale de cet ensemble immobilier à 143 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (soit une valeur minimale de 128 700 €).

Après une première procédure de mise en vente, une nouvelle offre d'achat a été déposée par Monsieur et Madame SAIGET, demeurant à Plouër-sur-Rance, portant sur un montant de 135 000 € net vendeur, soit 141 960 € frais d'agence inclus à la charge de l'acquéreur.

Ce montant se situe dans la fourchette estimée par l'avis du Domaine.

Le projet des acquéreurs s'inscrit dans une démarche patrimoniale et d'intérêt local visant à effectuer une rénovation complète de la bâtisse afin de créer deux logements destinés à la location à l'année. L'acquisition sera financée sans recours à un prêt immobilier (apport personnel garanti par la vente d'un bien en centre-ville).

*

* *

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 15 septembre 2026 ;

Vu l'offre d'achat ferme de 135 000 € net vendeur présentée par Monsieur et Madame SAIGET le 8 août 2026 ;

Vu l'avis de la commission Transition écologique et Aménagements du 24 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** la cession de l'ensemble immobilier communal composé d'une maison d'habitation et d'une dépendance à usage de garage, cadastré section AM n° 306 et 307, situé 2 rue Petite Haie – allée Surcouf, à Monsieur SAIGET et Madame SAIGET, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait, au prix de 135 000 € (cent trente-cinq mille euros) net vendeur.

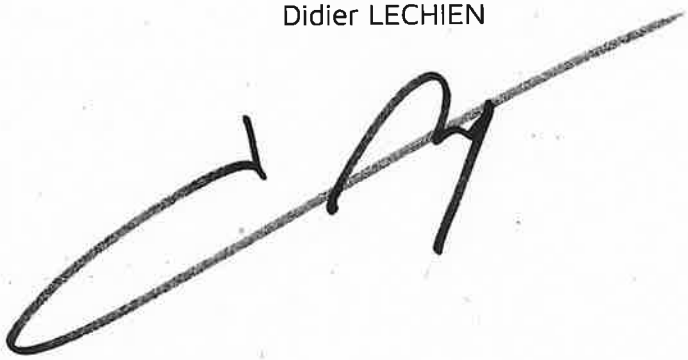
2. **DE PRECISER** que l'ensemble des frais d'agence, d'actes notariés, de rédaction et d'enregistrement liés à cette cession seront à la charge exclusive des acquéreurs.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE12CM081026-DE

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir, ainsi que l'ensemble des pièces et documents administratifs ou notariés nécessaires à la réalisation de cette vente.

La recette en résultant sera intégrée au budget principal, en section investissement chapitre 024.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20261008-DE12CM081026-DE